

Jacques Ellul

Déviances et déviants

Avertissement (extrait)

Les termes de *déviance* ou d'*inadaptation* sont de plus en plus passés dans l'usage courant, mais ils ne sont pas plus clairs pour autant ! Le phénomène est tellement vague, tellement flou que chacun y met à peu près ce qu'il veut, et qu'il n'y a guère de définition qui puisse satisfaire tout le monde. Et cependant derrière ces incertitudes, réside bien une réalité, multiforme sans doute, mais caractéristique de notre société moderne, et inquiétante. Le caractère imprécis des formulations exprime et cache en même temps la présence troublante de cette quantité d'hommes et de femmes qui ne sont pas « comme les autres » sans être pourtant atteints d'une maladie mentale caractérisée. La tentation de l'intellectuel sera alors de traiter ce phénomène comme un « problème », une « question sociale », mais voici que nous devons d'abord prendre conscience que nous sommes en présence d'hommes et de femmes, simplement. Et c'est, avant tout, ce qu'il nous faudra ici tout le temps garder en mémoire. Ce ne sont pas des « cas », ni des « modèles », mais des hommes et des femmes à la fois comme nous, et à peine un peu différents. Ils sont à côté de nous, parmi nous, et nous devons les traiter comme tels, quand ils sont amenés à passer dans le secteur médical ou dans le secteur judiciaire. Des hommes et des femmes qui ont peut-être un comportement à peine singulier, qui cependant peut justement conduire le corps social à

Avertissement (extrait)

les rejeter, à les exclure. Commence alors un processus qui s'accélère, plus on les exclut, plus ils s'enferment dans le comportement qui les a singularisés.

Ce comportement peut être considéré comme délinquant ou même criminel, du point de vue de la loi et du droit, mais nous voici plongés immédiatement dans une difficulté majeure. La position simple et décisive consiste à appliquer la loi purement et simplement. Or, ce qui va caractériser le déviant, c'est justement qu'il n'obéit à aucune norme, il ne voit pas la raison. Il ne saisit pas l'importance de la norme, ni morale ni juridique. C'est son problème central, sa peine en même temps que sa fierté parfois. Mais nous devons toujours nous rappeler que la norme n'a de valeur que lorsqu'elle a été intégrée dans la prime jeunesse. Je ne dis pas, bien entendu, le contenu détaillé des lois ! Mais le fait de l'existence d'une loi qu'il convient de suivre, qu'il convient d'appliquer, qui est reconnue par tous, et à laquelle on peut se référer. C'est à partir de l'intégration d'une norme par le petit enfant, que par la suite, il devient possible d'obéir « aux lois » diverses, et de respecter le droit. Mais quand cela a manqué (et il faudra nous poser la question de savoir pourquoi), aucune peine, aucune sanction, aucune contrainte ne répond plus à la situation, ne peut ramener à une juste conduite, ne peut résoudre quoi que ce soit. Et pourtant ce sont des hommes. Nous sommes au nœud du conflit entre les deux mots qui constituent la formule *justice humaine*. Si la justice est ici application des lois et des sanctions, pure et simple, elle va forcément traiter les inadaptés d'une façon inhumaine. Si elle veut bien les considérer comme des hommes avant tout, différents mais pas des bêtes fauves à mettre à l'écart, elle risque de ne plus pouvoir appliquer le droit positif prévu pour un temps où la déviance n'était pas vécue par des milliers et des milliers d'êtres humains.

Ce n'est pas facile et nous devons constater tout de suite deux réalités ; d'abord que le droit, l'exercice de la justice sont parfois eux-mêmes créateurs de déviance. Ceci peut paraître au début étonnant ou inacceptable, mais nous aurons à le développer. En second lieu, c'est que le droit strict reste absolument sans prise sur le phénomène global de la déviance et sur la personne du déviant. Ce n'est pas par la voie juridique simple que l'on peut répondre à cette réalité, très ancienne bien entendu, mais tout à fait nouvelle par l'ampleur et par la gravité de ce que nous appelons déviance. Une application pure et simple du droit, de la règle, de la sanction ne résout rien, or il ne faut pas oublier que le droit, s'il peut dans une certaine mesure être contraint, a quand même pour but premier de solutionner avec le minimum de mal et de souffrance les heurts et les problèmes que suscite toute vie en société. Nous disons donc que la croissance de la déviance représente un échec du droit moderne. Suffirait-il de changer quelques règles ? D'avoir de meilleures lois ? Si la question, disions-nous, est l'absence d'intégration de la norme, on comprend que des lois très satisfaisantes

Avertissement (extrait)

raisonnablement, rationnellement, ne sont pas plus efficaces, pas mieux reçues. Faut-il alors renoncer ? Faut-il penser qu'il n'y a pas à se poser de telles questions débilantes, et que, par la contrainte et la répression, on doit arriver à empêcher en tout cas la manifestation de cette déviance ? L'expérience nous montre tout au cours de notre histoire que chaque fois que les autorités ont espéré répondre à un défi social par la pure contrainte, ce fut un échec. L'exemple classique est celui de la fin de l'Empire romain ou encore la crise de l'Église au XIX^e siècle. Le droit n'a sa vertu que lorsqu'il répond à l'adhésion commune. L'importance de la déviance actuelle nous oblige à nous poser sérieusement la question. Faut-il alors baisser les bras et considérer que l'on ne peut décidément rien ? Certes pas. Je voudrais alors revenir à cette belle maxime du droit romain qui affirmait que le prêteur (le magistrat) était la *viva vox juris (civilis...* mais laissons cet adjectif de côté !). C'est-à-dire que le droit est une réalité morte, mais que le juge est celui qui le rend vivant. Autrement dit, ce que le droit en soi ne peut pas faire, le juge, lui, en tant que personne qui s'adresse à d'autres personnes, qui les prend en compte, qui n'est pas un distributeur de sentences et de peines, mais qui apprécie les nuances, les tonalités, les harmoniques, les clairs-obscur d'une situation, le juge peut donc le faire. Et en repensant aux deux crises que j'évoquais, on a le témoignage en effet que là où un magistrat ou un évêque assumait pleinement sa mission, se créait une zone d'équilibre, de pacification, d'équité... autrement dit à mes yeux, le développement actuel de la déviance est un phénomène qui renvoie le juge à sa pleine responsabilité, (le juge, et avec lui, tous ceux qui constituent l'univers judiciaire...). Le juge ici, bien entendu fondé sur les grandes orientations juridiques de notre société, redevient à nouveau en même temps pleinement responsable, et (ceci paraîtra exorbitant !) tout puissant. Il ne s'agit pas seulement d'adapter la règle au cas, mais de trouver sur le plan humain la meilleure réponse acceptable par tous. Et si le déviant n'a pas intégré la norme, nous aurons à dire souvent qu'il accepte tout à fait la relation humaine, quand elle l'est vraiment. À ce moment, le juge devient un véritable fondateur d'un droit nouveau (mais ne l'a-t-il pas été, dans combien de domaines du droit !) original. Il me paraît qu'il retrouve sa grandeur et sa vérité.

Mais avant d'entrer dans le vif de cette découverte, il faut peut-être faire encore deux remarques sur les orientations et les limites de ce travail.

Sitôt, que nous parlons incidemment du projet de ce livre, l'interlocuteur se lance dans la psychologie, éventuellement la psychanalyse. Le phénomène de la déviance est ainsi spontanément entendu, compris, comme un fait psychologique. Or, nous n'avons aucune compétence en psychologie et encore beau-

Avertissement (extrait)

coup moins en psychanalyse. Nous n'allons donc pas étudier la personnalité du déviant, mais le phénomène global de la déviance en adoptant une orientation sociologique. Ce choix peut bien sûr être justifié.

Il n'existe pas une personnalité déviante. On ne saisit pas un individu en tant que déviant. La déviance est avant tout un phénomène collectif. Ce que chacun veut dire quand il parle de déviance, c'est qu'il y a des groupes inquiétants, insaisissables, incompréhensibles, aux comportements étrangers, et que nous appréhendons en tant que groupe. La déviance concerne l'être social dans son entier. Bien entendu, ceci peut être individualisé, ensuite. C'est-à-dire que l'on va rencontrer des hommes et des femmes, des jeunes et des vieillards, qui, faisant partie de tel courant de déviance, pourront être examinés sur le plan psychologique, et on découvrira qu'ils sont psychotiques ou débiles, mais ce n'est pas en cela que consiste la déviance. Il est un déviant non parce qu'il est débile, mais parce qu'il appartient à un courant collectif de déviance. Et les membres individualisés d'un même groupe déviant ne présentent pas tous les mêmes caractères psychologiques. Donc, nous ne cherchons nullement, et en toute conscience à établir le portrait de la personnalité déviante, ni à en chercher l'origine. Car, c'est une erreur de prendre cette question par son côté individuel et psychologique. Il n'existe pas de personnalité déviante. Il y a des groupes qui sont déviants, soit par refus et révolte, soit par marginalisation (et celle-ci peut être active ou passive), par inadaptation (qui peut être aussi active ou passive). L'effet de groupe est pré-existant à l'action individuelle. Même lorsqu'il y a des comportements symboliques (fumer du haschisch, porter des cheveux longs, il y a quinze ans), ceux-ci n'ont de valeur et ne sont symboliques que dans la mesure où ils supposent une adhésion d'un individu à un groupe. Le geste n'est pas symbolique quand on est tout seul à l'effectuer. Ainsi, notre démarche ne satisfera pas ceux qui veulent trouver une racine psychologique ou psychanalytique à tout fait humain. Les phénomènes sont multiples et doivent être reçus pour tels, jamais ramenés à un cadre unique, à une explication unique, à un modèle unique. La déviance est un bon exemple de la complexité, de la diversité de l'homme.

Le phénomène actuel de déviance dépasse très largement la réalité certainement indiscutable de l'aventure individuelle provoquée par les antécédents personnels, par une situation œdipienne, une enfance mal aimée, un « décalage entre l'âge physiologique d'adolescent et la fragilité affective d'un enfant malade... » Tout cela est assurément exact mais ne dit pas pourquoi, en ce temps, se multiplie la déviance qui devient un caractère clé de *notre* société. Il est clair que pour assister à l'apparition de ce fait, il y a une histoire individuelle qui se situe dans une histoire globale (Pourquoi, aujourd'hui, les enfants auraient-ils besoin d'être *plus* aimés qu'à d'autres périodes historiques, et pourquoi le sont-ils

Avertissement (extrait)

moins ?). Il y a le double jeu de processus individuels conduisant par exemple à un comportement marginal, et de structures sociales produisant une marginalisation de groupes ou d'individus : ce n'est pas l'un ou l'autre, mais l'un et l'autre. Tout le monde s'accordera sur le double fait que dans la déviance, il y a à la fois transgression d'une norme, mauvaise intégration de l'individu qui assimile mal les valeurs dominantes, et à la fois développements institutionnels qui rejettent des groupes ne correspondant pas au modèle social conforme au bon fonctionnement de la société. Il ne faut pas non plus essayer de créer des classifications bien claires entre l'inadaptation, l'exclusion, la marginalité, la déviance. Ces divers comportements se recouvrent plus ou moins, et il est tout à fait artificiel de penser que, par exemple, l'inadaptation correspond à une période plus jeune et interne à l'enfant, alors que l'exclusion proviendrait du processus social, que la marginalité se développerait à partir de ces deux données premières, se marquant par un manquement, une atteinte à l'ordre social, mais relativement peu grave. Ceci s'aggraverait dans la déviance, qui conjugue les divers phénomènes « d'incapacité-rejet » et aboutirait finalement à la délinquance. Ce schéma n'est pas faux comme expression d'un certain déroulement mais l'application des désignations est forcément arbitraire, et on n'assiste pas à une succession d'étapes claires passant d'un stade à un autre. Nous avons plutôt choisi le terme de *déviance*, qui recouvre tout l'ensemble de ces phénomènes, dans lesquels l'individuel est intimement mêlé au social, et les comportements ne peuvent pas être spécifiés clairement. Le plus souvent les divers termes peuvent être employés les uns pour les autres ; marginaux et marginalisés, déviants et déviés, inadaptés et exclus sont identiques. Et surtout il n'y a pas de gradation de gravité de l'inadaptation à la délinquance par exemple. La délinquance est un phénomène de la déviance, elle n'est pas son « sommet ». Ce n'est pas parce que l'on commet un acte réprimé par la loi pénale que la déviance qui est exprimée là est plus grave. D'innombrables déviants n'ont jamais affaire à la justice. Et de nombreux délinquants sont tout à fait adaptés, et même suradaptés¹.

1 Par exemple, tous les auteurs d'escroquerie et de délinquance économique sont des suradaptés, connaissant parfaitement le jeu social, juridique, économique et cherchent à en tirer profit habilement. Ce ne sont pas des déviants !

Il faut peut-être ici faire allusion à l'idée de « Majorité déviante » (F. Basaglia, *La majorité déviante*, 1976). L'idée générale en est simple. Les règles sociales, les archétypes sociaux sont produits par une minorité (dominante) qui parvient à les imposer à d'autres minorités, qui se retrouvent alors déviantes par rapport au modèle dominant. Or, l'ensemble de ces minorités diverses constitue en fait la majorité, mais qui ne peut se constituer en un tout, ni présenter un autre modèle cohérent, et demeure alors soumise à la minorité dominante. Ceci est exact si l'on pose des critères très larges de la déviance (par exemple toutes les femmes sont déviantes puisque le modèle d'organisation et de pouvoir est masculin...) mais ne peut être retenu que si l'on commence par avoir une conception étroite et dogmatique de l'organisation de la société, de la « culture dominante » !